

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 16

Artikel: L'osé blanc
Autor: Cascarrelet, Lou
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

instruits de la manière la plus positive que la rage qui s'est manifestée sur un assez grand nombre de chiens, tant dans la République que dans les Etats voisins, et dont plusieurs personnes sont déjà mortes, est occasionnée par une maladie interne et épidémique dont aucun chien n'est à l'abri ; et voulant mettre un terme à une calamité d'autant plus grande que ses effets sont plus prompts, et s'étendent d'un moment à l'autre d'une manière plus effrayante ;

Ordonnent que dès demain matin, 19 novembre 1796, tous les chiens qui seront rencontrés dans la Ville, seront sur le champ assommés, lors même qu'ils auraient la marque de l'impôt, ou qu'ils seraient avec leurs maîtres, avec ou sans muselière, avec ou sans attache. Chargeant les Valets-de-ville de l'exécution du présent ordre, et défendant à qui que ce soit de les en empêcher, sous peine d'amende et de prison.

Quant à la campagne, comme le mal y est beaucoup plus grand, tout individu qui rencontrera un chien, quel qu'il soit, est autorisé à faire feu dessus, ou de lui donner la mort de toute autre manière, sans qu'il puisse être recherché en rien pour cet objet.

Les Syndics et Conseil arrêtent que les propriétaires des chiens assommés, et pour lesquels ils auraient payé l'impôt de l'année courante, en seront remboursés au prorata du terme qu'elle a encore à courir.

Ils enjoignent aussi de la manière la plus forte à ceux qui garderont leurs chiens, de les tenir à l'attaché dans l'intérieur de leur appartement, d'en avoir le plus grand soin et les surveiller attentivement, afin de leur faire donner la mort avant que la maladie se soit manifestée d'une façon dangereuse pour les individus qui composent leur famille. Leur déclarant que la moindre réclamation contre les dits chiens, on ira les assommer chez eux.

Les rapports que les Syndics et Conseil ont reçus sur cette maladie sont si effrayants, qu'ils verraient avec plaisir, que vu les fâcheuses circonstances où se trouve la Société, les propriétaires de chiens se déterminassent généreusement à en faire d'eux-mêmes le sacrifice à la sûreté publique.

Ordonnant que les présentes seront publiées, imprimées, et affichées aux lieux accoutumés. »

On nous écrit du Brassus :

Un de vos abonnés se plaignait l'autre jour à son voisin du chômage dont souffre l'industrie horlogère. « Depuis l'introduction des machines dans nos ateliers, disait-il, la production dépasse de beaucoup les besoins et si cela continue, je ne sais trop ce que deviendront nos nombreux ouvriers. Ou bien il faudra forcer les Bédouins, les Kroumirs, les Zoulous et autres peuples à adopter le gilet pour porter la montre ; ou bien implanter chez nous une nouvelle industrie ; mais laquelle ?... »

Préoccupé de ces réflexions, il alla porter à manger à son porc, sans faire attention à sa besogne. Rentré chez lui, il veut regarder l'heure, mais il constate que sa montre n'est plus dans sa poche.

Qu'est-elle devenue ?... Mystère ! Toutes les recherches sont inutiles. En retournant à l'étable, il se demande si un nouveau malheur ne va pas l'atteindre, car il remarque que son porc tousse et fait des efforts inouïs pour avaler. Il lui ouvre délicatement la gueule et reste stupéfait en apercevant entre les dents de l'animal, son demi-chronomètre broyé, mais que la pauvre bête ne peut avaler, ayant au préalable oublié d'enlever le ressort qui s'était déroulé dans le gosier.

Le brave homme n'eut rien de plus pressé que d'aller raconter cette malheureuse aventure à son voisin qui, ne pouvant s'empêcher de rire, lui dit : Eh bien, vous voyez, Philippe, il ne faut jamais désespérer : voilà maintenant un nouveau débouché pour l'horlogerie.

Un inspecteur de police d'Odessa a fait tout récemment, avec succès, une nouvelle application du téléphone. On venait d'amener au poste un paysan juif soupçonné d'un vol important, qu'il niait d'ailleurs, et que l'inspecteur était très embarrassé de prouver.

Ce dernier eut alors une idée ingénieuse ; il alla au téléphone placé dans une pièce voisine et demanda à l'employé du bureau central de vouloir bien, à un signal convenu, répéter dans l'appareil les mots suivants sur un ton solennel : « Tu dois avouer ton vol ; si tu ne le fais pas, ta condamnation est inévitable et ta peine sera beaucoup plus sévère ! » Cela fait, il fit entrer l'accusé et l'interrogea de nouveau.

Tu vois cette machine, lui dit-il en montrant le téléphone, eh bien, si tu ne dis toute la vérité, c'est elle qui me la fera connaître.

Le voleur, à qui l'usage de cet appareil était encore inconnu, se mit à rire. Alors l'inspecteur lui plaça l'instrument à l'oreille, tout en donnant le signal convenu. A l'ouïe des révélations prononcées par la voix mystérieuse, le coupable terrifié entra immédiatement dans la voie des aveux et fit une confession complète.

L'osé bianc.

Vaitsé z'ein iena que dussè s'ètrè passàie dâo teimps dâo petit Poucet et dè Gargantuà, et qu'est racontâie dein l'armana prouvençau dè 1879.

Lâi avâi on iadzo on hommo que s'ètai remariâ. L'avâi z'u on gosse dè sa premiere fenna et onna demi-batse dè la seconda.

On dzo que clia séconda pernetta, que ne poivè pas souffri lo bouébo dè l'autrà, avâi fâi âo for, lo bouébo, que dévessâi modâ po l'écoula, lâi demandâ se lâi avâi fè on coucon.

La mère âovrè l'artse iò tagnont lo pan, on artse qu'avâi on couvai tot garni dè fermeinta et qu'ètai pèsant coumeint la grosse cliotse dè Noutra-Dama, et lâi repond :

— Preind lo lé âo fond ; et âo momeint iò lo petiot vâo vouâiti dein l'artse, la crouie sorcière laisse tsezi lo couvai que frantsâ à rà lè z'épaulès la téta dâo pourro bouébo.

Adon la pernetta fe couàirè clia téta, et à l'hàoro dè midzo, l'einvoyà sa bouéba, qu'on l'ai desai Caterinetta, po la portà ein guise dè dinà à se n'hommo que focheràvè.

Ein tsemin, Caterinetta reincontrè 'na balla dama, mà onna tota balla, que l'ai fà :

— Yò vas-tou dinsè, ma bráva bouéba ?

— Vè portà à goutà à mon père que fochàirè pè lo pliantadzo.

— Eh bin, accuta, ma mia : tè vé bailli 'na boàite, et à mésoura que ton père ara ràodzi lè z'ou et que lè z'arà tsampà via, te lè ramassèré, et te lè mettrè ti dein la boàite, après quiet te d'ein àodré à carro dào bou, iò te faré on crào dèzo on àbro et te l'ai ein-crottèré la boàite.

Dinsè l'avai dela dama, et dinsè fe la Caterinetta. Quand ti lè z'ou furont dein la boàite, le la clieuse, l'eimportà à carro dào bou et fe on crào. Dévânt dè l'ai mettrè la boàite, le vollie vouàiti dedein onco on iadzo ; mà à l'avi que le l'aovrè, on petit osé blianc ein saillèsse, que s'einvola ein tsainteint :

Ma marastro

Pico-pastro

M'a fé bouli

Et perbouli ;

Mon père

Lo laboràre

M'a mandjà

Et mastegà

Ma sœurette

Caterinetta,

Dèzo on àbro m'a einterrà.

Quand la bouéba eut einterrà la boàite, le retornà à l'hotò et l'osé s'einvola su lo contréveint d'ou tsapelli, iò tsantà sa tsanson : Ma marastro, Pico-pastro, etc.

Lo tsapelli, ein l'oïesseint, soo que dévânt, et fà à l'osé : Galé petit osé, que tsantè-tou quie ? Redis-vai ta tsanson et té bailléri on bio tsapé.

L'osé refredounà onco on iadzo et lo tsapelli l'ai baillà on tsapé.

L'osé s'einvola après cein su l'enseigne d'on bijoutrier iò sè mette à derè sa tsanson.

Lo bijoutrier, que l'out, soo que dévânt et l'ai fà : Galé petit osé, que tsantè-tou quie ? Redis-vai ta tsanson et té bailléri on bio collier tot ein or.

L'osé retsantà, et lo boutequi l'ai baillà lo collier.

Après cein, l'osé s'allà posà sur l'ala d'on moulin à vent qu'étai arretà, iò reidit onco sa tsansounetta.

Lo monnâi, quand l'out tsantà, soo que dévânt et l'ai fà : Galé petit osé, que tsantè-tou quie ? Redis-vai ta tsanson et té bailléri 'na màola dè moulin.

L'osé retsantà, et lo monnâi l'ai baillà 'na grossa pierra dè moulin, après quiet l'osé s'allà mettre à tsantà su la fenétra dè l'hommo et dè la crouie fenna.

Lo père soo su la porta, qu'and l'out tsantà, et l'osé l'ai laissà tsezi lo tsapé su la téta.

La Caterinetta soo assebin, et l'osé l'ai tsampè su lo cou lo bio collier ein or.

— Du que l'ont ti dou oquiè, se fe la fenna, y'arà bin oquiè por mè, et le vao sailli ; mà à l'avi que le met la frimousse que dévânt, *pataflou* ! la màola dè moulin l'ècliaffè coumeint 'na pounéze.

Et l'est dinsè qu'à la fin dâi fins, tsacon recai suivant lo bin à lo mau que l'a fé.

LOU CASCARRELET.

CHEZ MON FUTUR

VII

Mais la joie d'Emmeline fut courte. Ce n'était pas, ce ne pouvait être Olivier, car il fût entré au salon à l'ins-tant même.

La baronne se leva aussi, écoutant.

— Madame, dit Emmeline à voix basse, il y a dans l'antichambre quelqu'un qui marche au hasard et semble chercher ou attendre un valet, afin de se faire annoncer.

— Oui... il y a là quelqu'un.

— Mais puisque vous venez pour une quête...

— Et vous pour regarder les tableaux...

— Elles n'achevèrent pas, et la conclusion imprévue de ce discours fut qu'elles s'empressèrent toutes deux de s'enfuir.

Emmeline s'élança par le cabinet de travail.

— Par ici ! dit la baronne. Il y a un escalier de service.

— Vous le savez !

— Vous aussi !

Ces mots firent oublier tout le reste.

— Restez donc ! reprit la baronne dont le visage s'enflamma de jalousie et de colère. Il n'y a qu'un seul homme pouvant s'introduire ainsi chez M. de Boisrichoux, et c'est lui-même. Ce n'est pas la première fois que vous venez ici. Nous sommes rivales. Qu'il entre. Il choisira entre nous.

Elle entr'ouvrit la porte, puis la referma soudain avec un geste d'effroi.

— Mon mari ! balbutia-t-elle d'une voix défaillante.

— Votre mari ! et il vous a vue ?

— Non. Mais...

Elle chancela.

— Je me meurs, soupira-t-elle.

Emmeline la soutint et l'entraîna dans le cabinet de travail.

Le baron Enger était Autrichien et avait une quarantaine d'années. Malgré les remontrances de sa famille, il avait épousé la belle Christine, quoiqu'elle fût mal apparentée et sans dot. La haute société de Vienne ne vit pas avec plaisir ce mariage. On lui sut mauvais gré d'avoir donné son nom à une jeune fille ne possédant que ses beaux yeux, lui à qui on avait maintes fois proposé vainement les plus riches héritières de l'Autriche.

Par quelques affronts polis et discrètement infligés, il se trouva bientôt exclu du cercle brillant et titré où il vivait d'ordinaire. Alors il sollicita et obtint un poste diplomatique à Stockholm. Dans cette ville, Christine plut beaucoup. La malveillance s'était éteinte en route. Mais, le premier feu de son amour étant passé, le baron éprouva quelques regrets d'une union qui l'avait forcé à s'expatrier, et il eut le tort de le laisser deviner à sa femme.

Elle ne se plaignit pas, car elle était sans fortune et elle dépendait absolument du baron. Mais elle obtint, par raison de santé, de venir résider à Paris, où le baron lui assura une large existence et où elle fut bien accueillie dans le monde.

Le baron lui avait seulement recommandé de ne pas trop faire parler d'elle. N'usant pas de beaucoup de ménagement envers une femme d'un rang aussi inférieur au sien, il lui avait même notifié que si elle se compromettait, il la renverrait à ses parents. Du reste, il restait sans crainte à ce sujet. Il jugeait Christine froide et